

3B

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 125 000 euros
Siège social : 35 avenue Aristide Bergès - 38420 DOMÈNE
883 934 606 R.C.S. GRENOBLE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE EN DATE DU 17 JUIN 2026

- EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS -

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025, décide d'imputer la perte nette comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2025, d'un montant de <173 753,93> euros en totalité sur le poste « *Prime d'émission* ».

L'Assemblée Générale prend par ailleurs acte, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices sociaux.

Cette résolution est mise aux voix :

Votes pour : 125 000 actions représentant 125 000 voix.

Abstentions : // actions représentant // voix.

Votes contre : // actions représentant // voix.

En conséquence, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme :

DocuSigned by:
Laurent Mornioli
17C3F7137E494D0...

STONE INVEST

Président

Représentée par M. Laurent MORNIROLI

3B

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 125 000 euros
Siège social : 35 avenue Aristide Bergès - 38420 DOMÈNE
883 934 606 R.C.S. GRENOBLE

COMPTES SOCIAUX ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

Pour copie certifiée conforme :

DocuSigned by:
Laurent Mornioli
17C3F7137E494D0...

STONE INVEST

Président

Représentée par M. Laurent MORNIROLI

Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	Frais d'établissement (II)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement	154 744	16 916	137 828	
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	16 027	11 936	4 091	4 657
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes	356 196		356 196	363 673
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions	2 758 712	408 318	2 350 393	2 392 990
	Installations tech.,mat. et outillage indus.	4 749 302	1 303 056	3 446 247	3 763 196
	Autres immobilisations corporelles	176 011	100 835	75 175	84 155
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)				
ACTIF CIRCULANT	Participations	14 800		14 800	14 800
	Créances rattachées à des participations	161 137		161 137	160 137
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	84 140		84 140	77 940
	Total de l'actif immobilisé (III)	8 471 068	1 841 061	6 630 007	6 861 547
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières et autres approvisionnements	479 944		479 944	451 803
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes	1 000		1 000	1 000
	CREANCES (2)				
	Créances clients et comptes rattachés	6 266 156	731 077	5 535 079	6 932 814
	Autres créances	833 744		833 744	611 103
	Charges constatées d'avance	304 089		304 089	317 262
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	Actions propres				
	Autres titres				
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	2 150 386		2 150 386	1 776 550
	Total de l'actif circulant (IV)	10 035 318	731 077	9 304 242	10 090 531
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (V)				
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation				
	Actif (VII)				
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)		18 506 386	2 572 138	15 934 248	16 952 078

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an		
(2) dont créances à moins d'un an	7 403 988	8 387 699

Bilan Passif

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	31/12/2024
Capitaux Propres	Capital (dont versé 125 000)	125 000	125 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	1 563 725	1 975 000
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	RESERVES		
	Réserve légale	12 500	12 500
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	90 502	90 502
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	(173 754)	(411 275)
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
Total des capitaux propres		1 617 973	1 791 727
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs	350 000	350 000
	Avances conditionnées		
Total des autres fonds propres		350 000	350 000
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total des provisions			
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	5 546 604	7 281 927
	Emprunts et dettes financières divers (2)	65 054	65 054
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 896 112	6 435 072
	Dettes fiscales et sociales	388 305	869 740
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	70 200	158 558
	Produits constatés d'avance		
Total des dettes (1)		13 966 275	14 810 351
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif			
TOTAL PASSIF		15 934 248	16 952 078
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		11 774 481	11 647 331
(2) Dont emprunts participatifs			

Compte de Résultat

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

		12 mois	% C.A.
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	106 760	0,41
	Production vendue	25 772 722	99,59
	Montant net du chiffre d'affaires	25 879 482	100,00
	Production stockée		
	Production immobilisée	212 908	0,82
	Subventions	1 500	0,01
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	105 114	0,41
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	9 000	0,03
	Autres produits	115 848	0,45
Total des produits d'exploitation		26 323 852	101,72
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises	289 016	1,12
	Variation de stocks		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements	18 919 073	73,10
	Variation de stocks	(28 141)	-0,11
	Autres achats et charges externes	4 374 760	16,90
	Impôts, taxes et versements assimilés	68 911	0,27
	Salaires	1 319 568	5,10
	Cotisations sociales	520 281	2,01
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	799 002	3,09
	Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corp. cédées		
	Autres charges	61 458	0,24
Total des charges d'exploitation		26 323 928	101,72
RESULTAT D'EXPLOITATION		(76)	
PRODUITS FINANCIERS	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés		
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des cessions d'immobilisations financières		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des produits financiers			
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	219 453	0,85
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	5 500	0,02
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières		224 953	0,87
RESULTAT FINANCIER		(224 953)	-0,87
RESULTAT COURANT avant impôts		(225 029)	-0,87
Produits exceptionnels			
Charges exceptionnelles			
RESULTAT EXCEPTIONNEL			
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices		(51 275)	-0,20
Total des produits		26 323 852	101,72
Total des charges		26 497 606	102,39
RESULTAT DE L'EXERCICE		(173 754)	-0,67

12 mois	% C.A.
123 140	0,52
23 525 851	99,48
23 648 992	100,00
212 052	0,90
172 554	0,73
71 655	0,30
24 105 253	101,93
282 352	1,19
17 223 919	72,83
(23 857)	-0,10
3 879 907	16,41
52 123	0,22
1 339 208	5,66
516 543	2,18
796 850	3,37
25 642	0,11
24 092 686	101,88
12 567	0,05
1 509	0,01
1 509	0,01
463 134	1,96
463 134	1,96
(461 624)	-1,95
(449 058)	-1,90
20 324	0,09
34 949	0,15
(14 626)	-0,06
(52 409)	-0,22
24 127 086	102,02
24 538 360	103,76
(411 275)	-1,74

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

La société a procédé à un changement de méthodes comptables obligatoire au titre de l'exercice clos le **31/12/2025** pour appliquer le règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général et applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Ce changement a été appliqué de manière prospective à compter du 1er janvier 2025 aux transactions survenues après la date de première application du 1er janvier 2025.

Le principal changement induit par la mise en oeuvre du règlement ANC n°2022-06 au 1er janvier 2025 concerne la suppression du poste de transfert de charges.

La définition du résultat exceptionnel a également été modifiée. Désormais, sont comptabilisés en résultat exceptionnel:

-Les produits et les charges relatifs à un événement à la fois majeur et inhabituel, à savoir les charges et produits directement liés à l'évènement ainsi qualifié et uniquement les charges et produits qui n'auraient pas eu lieu en l'absence de cet événement.

-Les écritures comptables d'origine purement fiscale, telles que définies et prévues par les règlements de l'autorité des normes comptables, sont comptabilisées en résultat exceptionnel.

Ainsi, les principaux impacts de présentation sur les comptes N sont les suivants:

-La rubrique de "reprise sur provisions(et amortissements), transferts de charges" est rattachée à la nouvelle rubrique "reprise sur amortissements, dépréciations et provisions" y compris pour la part des transferts de charges dont la notion est supprimée.

-Les produits exceptionnels quelle que soit leur nature : "sur opérations de gestion", "sur opérations en capital "ou" reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges" sont rattachés à la nouvelle rubrique "produits exceptionnels"

-Les charges exceptionnelles quelle que soit leur nature : "sur opérations de gestion", "sur opérations en capital" ou "dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions" sont rattachées à la nouvelle rubrique "charges exceptionnelles".

Ces changements de méthodes comptables n'ont pas affecté les capitaux propres d'ouverture.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations ayant une importance significative. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Faits caractéristiques de l'exercice

Aucun événement particulier

Frais de recherche et de développement

Les dépenses de développement sont inscrites au bilan si et seulement si toutes les conditions définies ci après sont remplies :

Le produit ou processus est clairement défini et les coûts qui y sont liés sont mesurés de façon fiable et identifiés séparément,

La faisabilité technique du produit est démontrée,

Le produit ou processus a de sérieuses chances d'être commercialisé ou utilisé en interne,

Les actifs seront générateurs d'avantages économiques futurs,

Les ressources techniques et financières adéquates et les autres ressources nécessaires à l'achèvement du projet sont disponibles.

Les dépenses de développement comprennent les coûts directs et indirects engagés sur les projets et principalement les salaires des chercheurs, ingénieurs et techniciens et le coût des matières premières et autres services consommés des biens utilisés pour les activités de développement.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, et à chaque clôture d'exercice, les projets de développement inscrits au bilan font l'objet d'une analyse afin de s'assurer que chaque projet remplit toujours les critères d'activation. Le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée. Il est rappelé que, conformément aux règles françaises en la matière, l'existence à l'actif du bilan de coûts de développement non encore amortis supérieurs au montant des réserves libres fait obstacle à la distribution de dividendes.

De part la nature de la société et compte tenu du caractère innovant de ses produits, une partie significative des charges de la société 3B répond aux critères définis par les normes comptables pour la mise à l'actif.

La quote part des coûts de développement comptabilisée à l'actif sur cet exercice s'élève à 154 744€

Les frais de recherche et de développement donnent droit à un crédit d'impôt recherche reconnu à l'issue de l'exercice pendant lequel les dépenses ont été comptabilisées.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT NON SIGNIFICATIF

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Etant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Avantages du personne

Les régimes à prestations définies sont des régimes pour lesquels les risques actuariels incombent à la société. Ils sont liés aux engagements de fin de carrière définis par le code du travail. L'engagement de retraite est calculé selon une approche prospective (méthode des unités de crédit projetées), qui tient compte des modalités de calcul des indemnités prévues par la convention collective et de paramètres actuariels (taux d'actualisation, taux de revalorisation de salaires, taux de rotation, taux de mortalité,...).

La société n'externalise pas le financement de ses engagements de retraite.

Le montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilés est de 26 263 euros.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus
Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2025 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

Les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

Immobilisations

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement			154 744			154 744
	Autres	377 250		2 450	7 477		372 223
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	377 250		157 194	7 477		526 967
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre	429 233		1 281			430 514
	sur sol d'autrui	2 257 826		70 372			2 328 198
	instal. agencement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	4 736 374		12 928			4 749 302
	Instal., agencement, aménagement divers	101 487		13 567			115 054
	Matériel de transport	28 016				13 944	14 072
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	45 921		2 727		1 763	46 885
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes							
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		7 598 856		100 875		15 707	7 684 024
FINANCIERES	Participations	14 800					14 800
	Créances rattachées à des participations	160 137		1 000			161 137
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	77 940		11 700		5 500	84 140
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	252 877		12 700		5 500	260 077
TOTAL		8 228 983		270 769	7 477	21 207	8 471 068

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

TOTAL	1 367 436	489 332	15 707	1 841 061
--------------	------------------	----------------	---------------	------------------

Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							

Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Stocks et En-cours

Etat exprimé en euros

	31/12/2025	Début exercice	Variation des stocks	
			Augmentation	Diminution
Matières premières et autres approvisionnements				
Matières premières	450 014	420 498	29 516	
Autres approvisionnements	29 930	31 305		1 375
TOTAL I	479 944	451 803	29 516	1 375
En-cours de production				
Produits				
Travaux				
Etudes				
Prestations de services				
Autres				
TOTAL II				
Produits				
Produits intermédiaires				
Produits finis				
Produits résiduels				
Autres				
TOTAL III				
Production stockée (Total II + Total III)				
Marchandises				
Marchandises				
TOTAL DES STOCKS ET EN-COURS	479 944	451 803	29 516	1 375

Le stock par centrale est réparti comme suit :

- DOMENE : 43 188€ et 5 772€
- ARBIN : 50 933.93€ et 14 381.66€
- ST JULIEN : 64 834.22€ et 3 217.19€
- ETAUX : 99 098.68€ et 1 500€
- SCIONZIER : 62 853.60€ et 1500€
- GRESY : 52 710.65€
- VIC LE COMTE : 11 499€
- MARCHEPRIME : 64 896.12€
- SIEGE : 3 559€

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations	161 137		161 137
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	84 140		84 140
	Clients douteux ou litigieux	1 265 094	1 265 094	
	Autres créances clients	5 001 062	5 001 062	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	23 030	23 030	
	Impôts sur les bénéfices	51 275	51 275	
	Taxes sur la valeur ajoutée	663 778	663 778	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	5 100	5 100	
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	90 560	90 560	
	Charges constatées d'avance	304 089	304 089	
	TOTAL DES CREANCES	7 649 265	7 403 988	245 277
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	2 381 789	2 381 789		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	3 164 815	973 020	2 191 794	
	Emprunts et dettes financières divers	65 000	65 000		
	Fournisseurs et comptes rattachés	7 896 112	7 896 112		
	Personnel et comptes rattachés	135 160	135 160		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	85 186	85 186		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	22 655	22 655		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	145 303	145 303		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	54	54		
	Autres dettes	70 200	70 200		
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	13 966 275	11 774 481	2 191 794	
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice		924 294			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Capital social

Etat exprimé en euros		31/12/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		125 000,00	1,0000	125 000,00
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		125 000,00	1,0000	125 000,00

Filiales et participations

Etat exprimé en euros		31/12/2025	Capitaux propres	Quote-part détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés					
1. Filiales (Plus de 50 %)					
SCI MCMA			11 999	99,00	16 468
2. Participations (10 à 50 %)					
B. Renseignements globaux					
1. Filiales non reprises en A.					
a) françaises					
b) étrangères					
2. Participations non reprises en A.					
a) françaises					
b) étrangères					

--

Provisions

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations {incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	526 520	309 670	105 114	731 077
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	526 520	309 670	105 114	731 077
	TOTAL GENERAL	526 520	309 670	105 114	731 077
	Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles		309 670	105 114	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

--

Engagements financiers

Etat exprimé en euros

31/12/2025

Engagements
financiers donnésEngagements
financiers reçus

Effets escomptés non échus		
Avals, cautions et garanties		
Cf. état Engagements financiers - Avals, cautions et garanties	7 341 000	1 721 300
	7 341 000	1 721 300
Engagements de crédit-bail		
Engagements de crédit-bail	2 306 036	
	2 306 036	
Engagements en pensions, retraite et assimilés		
Autres engagements		
Total des engagements financiers (1)	9 647 036	1 721 300
(1) Dont concernant :		
Les dirigeants		
Les filiales		
Les participations		
Les autres entreprises liées		

Compte tenu de la création récente de la société les engagements de retraite n'ont pas été calculés car ils sont non significatifs.

Détail - Avals, cautions et garanties

Engagements financiers - Avals, cautions et garanties	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
CIC garantie/nantissement fonds de commerce	767 000	
PALATINE nantissement sur le matériel	833 000	
Garantie à hauteur de 30% de l'emprunt contracté		230 100
Caution stone invest pour emprunt PALATINE		150 000
Palatine - Nantissement fonds de commerce	833 000	
Palatine - Nantissement de titres	150 000	
Palatine - BPI		67 500
BNP- Nantissement de fonds de commerce	400 000	
BNP - Interv BPIFRANCE financement		128 000
BP - Garantie BPI		87 300
BP-Nantissement de fonds de commerce	291 000	
BP - Garantie BPI		249 900
BP - Nantissement de fonds de commerce	833 000	
CIC - Nantissement de créances		298 500
CIC - Nantissement d'outillage et de matériel	767 000	
CIC - Promesse de nantissement ou de gage	767 000	
CIC - Nantissement de fonds de commerce	1 700 000	
CIC- Garantie BPI 30%		510 000
Totalisation	7 341 000	1 721 300

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Produits à recevoir		72 690
Autres créances		72 690
FOURNISSEURS - AVOIR A OBTENIR	67 178	
CHARGES SOCIALES - PRODUITS A	412	
CHARGES FISCALES S/CONGES A PA	5 100	

Charges à payer

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Charges à payer		392 538
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit <i>INT COURUS SUR EMPRUNTS</i>	1 793	1 793
Dettes fournisseurs et comptes rattachés <i>FOURNISSEURS - FACT. NON PARVE</i> <i>FOURNISSEURS - FACT. NON PARVE ABNT</i>	126 394 18 500	144 894
Dettes fiscales et sociales <i>DETTES PROVIS. PR CONGES A PAY</i> <i>TAXE D'APPRENTISSAGE LIBERATOIRE SP</i> <i>CHARGES SOCIALES S/CONGES A PA</i> <i>ETAT CHARGE A PAYER</i> <i>ETAT - AUTRES CHARGES A PAYER</i> <i>TAXE D'APPRENTISSAGE</i> <i>FORMATION CONTINUE SAVOIE P.</i>	76 416 185 31 199 15 123 120 720 1 183 1 025	245 851

Charges et Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros	31/12/2025	Charges	Produits
Charges et Produits d'EXPLOITATION		304 089	
Charges et Produits FINANCIERS			
Charges et Produits EXCEPTIONNELS			
TOTAL		304 089	

--

Cyril BARBAGALLO
Commissaire aux comptes
Inscrit à la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes

SAS 3B

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

SAS 3B

Société par actions simplifiée au capital de 125 000 euros

Siège social : 35 Avenue Aristide Bergès, 38420 DOMENE

883 934 606 RCS GRENOBLE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SAS 3B relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Permanence des méthodes » de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable résultant de l'application du règlement ANC n° 2022-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Seyssins, le 15 juin 2026

Le Commissaire aux Comptes

Cyril BARBAGALLO



Bilan Actif

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	Frais d'établissement (II)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement	154 744	16 916	137 828	
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	16 027	11 936	4 091	4 657
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes	356 196		356 196	363 673
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions	2 758 712	408 318	2 350 393	2 392 990
	Installations tech.,mat. et outillage indus.	4 749 302	1 303 056	3 446 247	3 763 196
	Autres immobilisations corporelles	176 011	100 835	75 175	84 155
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)				
ACTIF CIRCULANT	Participations	14 800		14 800	14 800
	Créances rattachées à des participations	161 137		161 137	160 137
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	84 140		84 140	77 940
	Total de l'actif immobilisé (III)	8 471 068	1 841 061	6 630 007	6 861 547
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières et autres approvisionnements	479 944		479 944	451 803
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes	1 000		1 000	1 000
	CREANCES (2)				
	Créances clients et comptes rattachés	6 266 156	731 077	5 535 079	6 932 814
	Autres créances	833 744		833 744	611 103
	Charges constatées d'avance	304 089		304 089	317 262
	Capital souscrit appelé, non versé				
COMPTES DE REGULARISATION	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	Actions propres				
	Autres titres				
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	2 150 386		2 150 386	1 776 550
	Total de l'actif circulant (IV)	10 035 318	731 077	9 304 242	10 090 531
	Frais d'émission des emprunts (V)				
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation				
	Actif (VII)				
	TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	18 506 386	2 572 138	15 934 248	16 952 078
	(1) dont immobilisations financières à moins d'un an				
	(2) dont créances à moins d'un an			7 403 988	8 387 699

Bilan Passif

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	31/12/2024
Capitaux Propres	Capital (dont versé 125 000)	125 000	125 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	1 563 725	1 975 000
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	RESERVES		
	Réserve légale	12 500	12 500
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	90 502	90 502
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	(173 754)	(411 275)
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
Total des capitaux propres		1 617 973	1 791 727
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs	350 000	350 000
	Avances conditionnées		
Total des autres fonds propres		350 000	350 000
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total des provisions			
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	5 546 604	7 281 927
	Emprunts et dettes financières divers (2)	65 054	65 054
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 896 112	6 435 072
	Dettes fiscales et sociales	388 305	869 740
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	70 200	158 558
	Produits constatés d'avance		
Total des dettes (1)		13 966 275	14 810 351
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif			
TOTAL PASSIF		15 934 248	16 952 078
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		11 774 481	11 647 331
(2) Dont emprunts participatifs			

Compte de Résultat

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025		31/12/2024	
		12 mois	% C.A.	12 mois	% C.A.
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	106 760	0,41	123 140	0,52
	Production vendue	25 772 722	99,59	23 525 851	99,48
	Montant net du chiffre d'affaires	25 879 482	100,00	23 648 992	100,00
	Production stockée				
	Production immobilisée	212 908	0,82	212 052	0,90
	Subventions	1 500	0,01		
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	105 114	0,41	172 554	0,73
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	9 000	0,03		
	Autres produits	115 848	0,45	71 655	0,30
Total des produits d'exploitation		26 323 852	101,72	24 105 253	101,93
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises	289 016	1,12	282 352	1,19
	Variation de stocks				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements	18 919 073	73,10	17 223 919	72,83
	Variation de stocks	(28 141)	-0,11	(23 857)	-0,10
	Autres achats et charges externes	4 374 760	16,90	3 879 907	16,41
	Impôts, taxes et versements assimilés	68 911	0,27	52 123	0,22
	Salaires	1 319 568	5,10	1 339 208	5,66
	Cotisations sociales	520 281	2,01	516 543	2,18
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	799 002	3,09	796 850	3,37
	Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corp. cédées				
	Autres charges	61 458	0,24	25 642	0,11
Total des charges d'exploitation		26 323 928	101,72	24 092 686	101,88
RESULTAT D'EXPLOITATION		(76)		12 567	0,05
PRODUITS FINANCIERS Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée				
	Perte supportée ou bénéfice transféré				
	De participation				
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé				
	Autres intérêts et produits assimilés			1 509	0,01
	Reprises sur dépréciations et provisions				
	Différences positives de change				
	Produits des cessions d'immobilisations financières				
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie				
Total des produits financiers				1 509	0,01
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
	Intérêts et charges assimilées	219 453	0,85	463 134	1,96
	Différences négatives de change				
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	5 500	0,02		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie				
Total des charges financières		224 953	0,87	463 134	1,96
RESULTAT FINANCIER		(224 953)	-0,87	(461 624)	-1,95
RESULTAT COURANT avant impôts		(225 029)	-0,87	(449 058)	-1,90
Produits exceptionnels				20 324	0,09
Charges exceptionnelles				34 949	0,15
RESULTAT EXCEPTIONNEL				(14 626)	-0,06
Participation des salariés aux résultats					
Impôts sur les bénéfices		(51 275)	-0,20	(52 409)	-0,22
Total des produits		26 323 852	101,72	24 127 086	102,02
Total des charges		26 497 606	102,39	24 538 360	103,76
RESULTAT DE L'EXERCICE		(173 754)	-0,67	(411 275)	-1,74

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

La société a procédé à un changement de méthodes comptables obligatoire au titre de l'exercice clos le **31/12/2025** pour appliquer le règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général et applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Ce changement a été appliqué de manière prospective à compter du 1er janvier 2025 aux transactions survenues après la date de première application du 1er janvier 2025.

Le principal changement induit par la mise en oeuvre du règlement ANC n°2022-06 au 1er janvier 2025 concerne la suppression du poste de transfert de charges.

La définition du résultat exceptionnel a également été modifiée. Désormais, sont comptabilisés en résultat exceptionnel:

- Les produits et les charges relatifs à un événement à la fois majeur et inhabituel, à savoir les charges et produits directement liés à l'évènement ainsi qualifié et uniquement les charges et produits qui n'auraient pas eu lieu en l'absence de cet événement.

- Les écritures comptables d'origine purement fiscale, telles que définies et prévues par les règlements de l'autorité des normes comptables, sont comptabilisées en résultat exceptionnel.

Ainsi, les principaux impacts de présentation sur les comptes N sont les suivants:

- La rubrique de "reprise sur provisions(et amortissements), transferts de charges" est rattachée à la nouvelle rubrique "reprise sur amortissements, dépréciations et provisions" y compris pour la part des transferts de charges dont la notion est supprimée.

- Les produits exceptionnels quelle que soit leur nature : "sur opérations de gestion", "sur opérations en capital" ou "reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges" sont rattachés à la nouvelle rubrique "produits exceptionnels"

- Les charges exceptionnelles quelle que soit leur nature : "sur opérations de gestion", "sur opérations en capital" ou "dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions" sont rattachées à la nouvelle rubrique "charges exceptionnelles".

Ces changements de méthodes comptables n'ont pas affecté les capitaux propres d'ouverture.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations ayant une importance significative. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Faits caractéristiques de l'exercice

Aucun événement particulier

Frais de recherche et de développement

Les dépenses de développement sont inscrites au bilan si et seulement si toutes les conditions définies ci après sont remplies :

Le produit ou processus est clairement défini et les coûts qui y sont liés sont mesurés de façon fiable et identifiés séparément,

La faisabilité technique du produit est démontrée,

Le produit ou processus a de sérieuses chances d'être commercialisé ou utilisé en interne,

Les actifs seront générateurs d'avantages économiques futurs,

Les ressources techniques et financières adéquates et les autres ressources nécessaires à l'achèvement du projet sont disponibles.

Les dépenses de développement comprennent les coûts directs et indirects engagés sur les projets et principalement les salaires des chercheurs, ingénieurs et techniciens et le coût des matières premières et autres services consommés des biens utilisés pour les activités de développement.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, et à chaque clôture d'exercice, les projets de développement inscrits au bilan font l'objet d'une analyse afin de s'assurer que chaque projet remplit toujours les critères d'activation. Le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée. Il est rappelé que, conformément aux règles françaises en la matière, l'existence à l'actif du bilan de coûts de développement non encore amortis supérieurs au montant des réserves libres fait obstacle à la distribution de dividendes.

De part la nature de la société et compte tenu du caractère innovant de ses produits, une partie significative des charges de la société 3B répond aux critères définis par les normes comptables pour la mise à l'actif.

La quote part des coûts de développement comptabilisée à l'actif sur cet exercice s'élève à 154 744€

Les frais de recherche et de développement donnent droit à un crédit d'impôt recherche reconnu à l'issue de l'exercice pendant lequel les dépenses ont été comptabilisées.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT NON SIGNIFICATIF

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Etant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Avantages du personnel

Les régimes à prestations définies sont des régimes pour lesquels les risques actuariels incombent à la société. Ils sont liés aux engagements de fin de carrière définis par le code du travail. L'engagement de retraite est calculé selon une approche prospective (méthode des unités de crédit projetées), qui tient compte des modalités de calcul des indemnités prévues par la convention collective et de paramètres actuariels (taux d'actualisation, taux de revalorisation de salaires, taux de rotation, taux de mortalité,...).

La société n'externalise pas le financement de ses engagements de retraite.

Le montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilés est de 26 263 euros.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus
Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2025 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

Les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

Immobilisations

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement			154 744			154 744
	Autres	377 250		2 450	7 477		372 223
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	377 250		157 194	7 477		526 967
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre	429 233		1 281			430 514
	sur sol d'autrui	2 257 826		70 372			2 328 198
	instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	4 736 374		12 928			4 749 302
	Instal., agencement, aménagement divers	101 487		13 567			115 054
	Matériel de transport	28 016				13 944	14 072
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	45 921		2 727		1 763	46 885
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 598 856		100 875		15 707	7 684 024	
FINANCIERES	Participations	14 800					14 800
	Créances rattachées à des participations	160 137		1 000			161 137
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	77 940		11 700		5 500	84 140
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	252 877		12 700		5 500	260 077
TOTAL		8 228 983		270 769	7 477	21 207	8 471 068

--	--	--	--	--	--	--	--

Amortissements

		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
					Dotations	Diminutions	
Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06							
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				16 916		16 916
	Fonds commercial						
	Autres immobilisations incorporelles			8 920	3 016		11 936
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			8 920	19 932		28 852
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre			64 079	20 162		84 241
	sur sol d'autrui			229 990	94 087		324 077
	instal. agencement aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels			973 178	329 878		1 303 056
	Autres Instal., agencement, aménagement divers			33 322	14 069		47 391
	Matériel de transport			16 119	6 382	13 944	8 558
	Matériel de bureau, mobilier			41 827	4 822	1 763	44 886
	Emballages récupérables et divers						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			1 358 516	469 400	15 707	1 812 209
TOTAL				1 367 436	489 332	15 707	1 841 061

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires							
Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice	
Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel		

Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							

Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

--

Stocks et En-cours

Etat exprimé en euros

	31/12/2025	Début exercice	Variation des stocks	
			Augmentation	Diminution
Matières premières et autres approvisionnements				
Matières premières	450 014	420 498	29 516	
Autres approvisionnements	29 930	31 305		1 375
TOTAL I	479 944	451 803	29 516	1 375
En-cours de production				
Produits				
Travaux				
Etudes				
Prestations de services				
Autres				
TOTAL II				
Produits				
Produits intermédiaires				
Produits finis				
Produits résiduels				
Autres				
TOTAL III				
Production stockée (Total II + Total III)				
Marchandises				
Marchandises				
TOTAL DES STOCKS ET EN-COURS	479 944	451 803	29 516	1 375

Le stock par centrale est réparti comme suit :

-DOMENE : 43 188€ et 5 772€
 -ARBIN : 50 933.93€ et 14 381.66€
 -ST JULIEN : 64 834.22€ et 3 217.19€
 -ETAUX : 99 098.68€ et 1 500€
 -SCIONZIER : 62 853.60€ et 1500€
 -GRESY : 52 710.65€
 -VIC LE COMTE : 11 499€
 -MARCHEPRIME : 64 896.12€
 -SIEGE : 3 559€

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations	161 137		161 137
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	84 140		84 140
	Clients douteux ou litigieux	1 265 094	1 265 094	
	Autres créances clients	5 001 062	5 001 062	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	23 030	23 030	
	Impôts sur les bénéfices	51 275	51 275	
	Taxes sur la valeur ajoutée	663 778	663 778	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	5 100	5 100	
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	90 560	90 560	
	Charges constatées d'avance	304 089	304 089	
TOTAL DES CREANCES		7 649 265	7 403 988	245 277
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	2 381 789	2 381 789		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	3 164 815	973 020	2 191 794	
	Emprunts et dettes financières divers	65 000	65 000		
	Fournisseurs et comptes rattachés	7 896 112	7 896 112		
	Personnel et comptes rattachés	135 160	135 160		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	85 186	85 186		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	22 655	22 655		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	145 303	145 303		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	54	54		
	Autres dettes	70 200	70 200		
	Dettes représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		13 966 275	11 774 481	2 191 794	
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice		924 294			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Capital social

Etat exprimé en euros		31/12/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		125 000,00	1,0000	125 000,00
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		125 000,00	1,0000	125 000,00

Filiales et participations

Etat exprimé en euros		31/12/2025	Capitaux propres	Quote-part détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés					
1. Filiales (Plus de 50 %)					
SCI MCMA			11 999	99,00	16 468
2. Participations (10 à 50 %)					
B. Renseignements globaux					
1. Filiales non reprises en A.					
a) françaises					
b) étrangères					
2. Participations non reprises en A.					
a) françaises					
b) étrangères					

--

Provisions

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations {incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	526 520	309 670	105 114	731 077
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	526 520	309 670	105 114	731 077
	TOTAL GENERAL	526 520	309 670	105 114	731 077
	Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles		309 670	105 114	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Engagements financiers

Etat exprimé en euros

31/12/2025

Engagements
financiers donnésEngagements
financiers reçus

Effets escomptés non échus		
Avals, cautions et garanties		
Cf. état Engagements financiers - Avals, cautions et garanties	7 341 000	1 721 300
	7 341 000	1 721 300
Engagements de crédit-bail		
Engagements de crédit-bail	2 306 036	
	2 306 036	
Engagements en pensions, retraite et assimilés		
Autres engagements		
Total des engagements financiers (1)	9 647 036	1 721 300
(1) Dont concernant :		
Les dirigeants		
Les filiales		
Les participations		
Les autres entreprises liées		

Compte tenu de la création récente de la société les engagements de retraite n'ont pas été calculés car ils sont non significatifs.

Détail - Avals, cautions et garanties

Engagements financiers - Avals, cautions et garanties	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
CIC garantie/nantissement fonds de commerce	767 000	
PALATINE nantissement sur le matériel	833 000	
Garantie à hauteur de 30% de l'emprunt contracté		230 100
Caution stone invest pour emprunt PALATINE		150 000
Palatine - Nantissement fonds de commerce	833 000	
Palatine - Nantissement de titres	150 000	
Palatine - BPI		67 500
BNP- Nantissement de fonds de commerce	400 000	
BNP - Interv BPIFRANCE financement		128 000
BP - Garantie BPI		87 300
BP-Nantissement de fonds de commerce	291 000	
BP - Garantie BPI		249 900
BP - Nantissement de fonds de commerce	833 000	
CIC - Nantissement de créances		298 500
CIC - Nantissement d'outillage et de matériel	767 000	
CIC - Promesse de nantissement ou de gage	767 000	
CIC - Nantissement de fonds de commerce	1 700 000	
CIC- Garantie BPI 30%		510 000
Totalisation	7 341 000	1 721 300

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Produits à recevoir		72 690
Autres créances		72 690
FOURNISSEURS - AVOIR A OBTENIR	67 178	
CHARGES SOCIALES - PRODUITS A	412	
CHARGES FISCALES S/CONGES A PA	5 100	

Charges à payer

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Charges à payer		392 538
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit <i>INT COURUS SUR EMPRUNTS</i>	1 793	1 793
Dettes fournisseurs et comptes rattachés <i>FOURNISSEURS - FACT. NON PARVE</i> <i>FOURNISSEURS - FACT. NON PARVE ABNT</i>	126 394 18 500	144 894
Dettes fiscales et sociales <i>DETTES PROVIS. PR CONGES A PAY</i> <i>TAXE D'APPRENTISSAGE LIBERATOIRE SP</i> <i>CHARGES SOCIALES S/CONGES A PA</i> <i>ETAT CHARGE A PAYER</i> <i>ETAT - AUTRES CHARGES A PAYER</i> <i>TAXE D'APPRENTISSAGE</i> <i>FORMATION CONTINUE SAVOIE P.</i>	76 416 185 31 199 15 123 120 720 1 183 1 025	245 851

Charges et Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros

31/12/2025

Charges

Produits

Charges et Produits d'EXPLOITATION

304 089

Charges et Produits FINANCIERS

Charges et Produits EXCEPTIONNELS

TOTAL

304 089